

0851560J  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE  
2 IMPASSE GUTENBERG  
85190 AIZENAY  
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 18  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 28  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/09/2023

Réuni le : 03/10/2023

Sous la présidence de : Isabelle Tabart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

**COPIEUR ADMINISTRATIF 2023:**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec la société Konica Minolta Centre Loire pour la location et la maintenance d'un copieur neuf couleur. Le copieur retenu est un copieur Konica Minolta BHC550I. Le contrat d'une durée de quatre ans prend effet à la date d'installation du matériel.

Le coût de la location s'élève à 515,47 euros HT par trimestre.

Le coût de la maintenance dépend du nombre de copies effectué sachant qu'une copie noir et blanc coûte 0.00235 euros HT et une copie couleur 0.0235 euros HT.

La société Konica Minolta s'engage à ce que les tarifs soient fermes sur la durée du contrat.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0